

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Stephen STERN
Président

Depuis le dernier rapport que je vous ai présenté il y a quelque mois, l'AIDV a connu une activité considérable.

1) CONFÉRENCE ANNUELLE DE LONDRES
MAI 1997

A) **Présence forte**

Comme vous le savez, l'assemblée générale de l'AIDV s'est déroulée dans la capitale britannique, en conjonction avec la foire aux vins de Londres. D'après les informations en retour que nous avons reçues, les personnes présentes étaient très contentes de cette conférence. Nous avons accueilli 40 membres de plus de 11 pays, ce qui représente une présence honorable pour une conférence d'un jour.

B) **Excellence des interventions**

Parmi les interventions qui ont été faites lors de la conférence, on peut noter la très intéressante et très instructive simulation d'une réunion du conseil d'administration du Wine Standards Board britannique, réalisée par le président et par le secrétaire de cet organisme. Ensuite, M. Juban du service juridique de l'OIV a fait une présentation de l'OIV qui était également extrêmement instructive. Enfin, cinq membres de l'AIDV ont présenté une simulation de médiation portant sur un litige fictif dans la filière " vin ". Compte tenu des nombreuses questions et observations soulevées au terme de la simulation, en raison desquelles la séance a dépassé sa durée prévue d'une demi-heure, et des retours très positifs qui nous sont parvenus, il n'est pas excessif de conclure non seulement que cette présentation a été très bien reçue, mais encore que les membres ont trouvé que le thème était stimulant et qu'il poussait à la réflexion.

2) CHARTE DE MÉDIATION / D'ARBITRAGE
DE L'AIDV

A) **Approbation de la charte**

L'assemblée générale de l'AIDV qui s'est réunie à la conférence annuelle de Londres a approuvé la charte de médiation / d'arbitrage sans modification substantielle des termes du projet présenté dans l'édition de mars 1997 du bulletin de l'AIDV; ce fait est très important, car il signifie que notre charte est désormais fonctionnelle. Les personnes souhaitant recevoir un exemplaire de cette charte sont invitées à se mettre en rapport avec notre secrétariat. Nous pensons également que la charte sera publiée sur le nouveau site Web de l'AIDV, qui doit voir le jour vers le début du mois de novembre prochain et dont l'adresse vous sera communiquée sous peu. Il ne nous reste plus qu'à terminer la rédaction de tous les formulaires de demande, qui devront être diffusés à l'ensemble des membres de l'AIDV vers la fin novembre, avec les informations sur les critères adoptés par le

PRESIDENT'S REPORT

Stephen STERN
President

Since my last report, there has been a good deal of activity within the AIDV in the last few months.

1) LONDON ANNUAL CONFERENCE - MAY
1997

A) **Strong Attendance**

As you will know, the AIDV held its 1997 Annual Meeting in London in conjunction with the London Wine Trade Fair. From the feedback that we have received, the Conference was thought by those present to be a success. There were 40 members attending from over 11 countries which is a fair turnout for a one day conference.

B) **Excellent Presentations**

Amongst the presentations given at the Conference, there was a very interesting and informative simulated Board Meeting of the British Wine Standards Board put on by the Chairman and the Secretary of that organisation. Secondly, Monsieur Juban of the OIV's Legal Section gave a presentation concerning the OIV which was also most instructive. Finally, five of our members put on a simulated mediation relating to a fictional dispute in the wine industry. From the fact that after the simulated mediation was finished, the questions and comments continued for over thirty minutes past the expected closing time of that session and from the very positive feedback that was received, it is fair to conclude that not only was the presentation a success, but our members found the topic most stimulating and thought provoking.

2) AIDV MEDIATION/ARBITRATION CHARTER

A) **Charter Approval**

More important is the fact that the General Assembly of the AIDV approved at the London Annual Conference the Mediation/Arbitration Charter in substantially identical terms to that set out in the March 1997 edition of the AIDV Bulletin. Thus, our Charter is now up and running. If you wish to obtain a copy of the Charter, you may do so by contacting our Secretariat. I also expect that we will publish a copy on the new AIDV Web Site that I expect will be running by early November 1997. Its address details will be published shortly. It only remains for us to complete the drafting of the necessary application forms which will, we expect, be distributed to all AIDV members in late November together with details of the criteria adopted by the Board for considering applications from interested members who wish to become registered as AIDV

comité pour la prise en compte des demandes émanant des membres souhaitant s'inscrire sur la liste des médiateurs / arbitres de l'AIDV. Dès que nous aurons un certain nombre de personnes sur notre registre, nous ferons le nécessaire pour diffuser notre charte aux professionnels du vin. Il est clair que si l'approbation de la charte de médiation / d'arbitrage constitue un signe positif, sa publication ne commencera à présenter un intérêt que lorsque des noms seront inscrits sur la liste des médiateurs / arbitres de l'AIDV. Il est également possible que la liste des médiateurs / arbitres approuvés soit publiée sur notre site Web.

B) Modalités d'inscription sur la liste

Pour ce qui est des demandes d'inscription au registre des médiateurs / arbitres de l'AIDV, nous estimons que les membres recevront les formulaires de demande vers la fin novembre. Selon notre charte, les demandes d'inscription au registre des médiateurs / arbitres de l'AIDV doivent s'accompagner de la somme de 800 FF. Toutes les demandes seront instruites par le conseil d'administration selon les critères définis lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en octobre 1997; les informations relatives à ces critères seront diffusées avec les formulaires de demande. Les personnes reçues doivent s'acquitter d'un montant supplémentaire de FF. 400 par année de présence au registre. Eu égard au caractère non lucratif de notre association, je pense que vous comprendrez que cela nous permettra de couvrir les frais engagés pour tenir le registre à jour et pour le diffuser auprès des personnes intéressées.

C) Formulaires de demande

Nous avons décidé de travailler avec l'OMPI pour traiter les demandes d'inscription de la façon décrite ci-après. Comme nous allons organiser un stage de médiation / d'arbitrage avec l'OMPI (cf. description ci-dessous), il a été convenu d'utiliser le formulaire de l'OMPI pour l'inscription sur la liste des médiateurs / arbitres. Bien entendu, le formulaire de l'OMPI a été modifié pour recueillir des informations particulières sur l'expérience du demandeur dans le domaine du droit du vin. La demande doit être remise à la fois à l'AIDV et à l'OMPI; cette dernière aidera l'AIDV à l'instruire. Il va sans dire que toute décision relative à l'acceptation d'un membre au registre de l'AIDV relève entièrement de la compétence de notre association. En revanche, en déposant une demande de cette manière, nos membres peuvent également demander à être inscrits dans la base de données des médiateurs / arbitres de l'OMPI, cela à titre gratuit. Par ailleurs, si nous avons souhaité travailler avec l'OMPI, c'est aussi pour maîtriser la charge de travail du conseil d'administration et pour simplifier le processus d'inscription.

Mediators/Arbitrators. Once we have a number of members on our Register, we will be taking steps to publicise our Charter to the wine world. Obviously, whilst it is encouraging to have the Mediation/ Arbitration Charter approved, there is no point in publicising it if we do not yet have any members on our Register of AIDV Mediators/Arbitrators. It is also possible that the AIDV Register of approved Mediators/Arbitrators will be published on our Web Site.

B) Application Process

In relation to making an application for registration as an AIDV Mediator/Arbitrator, we expect to be sending to all the AIDV Members the necessary application form in late November. As provided in our Charter, members making an application for entry on the AIDV Register of Mediators/Arbitrators will be required to pay 800 French Francs with the application. All applications will be considered by the Board in accordance with the criteria decided at the October 1997 meeting of the Board, the details of which I expect will be circulated to our Members along with the application forms. If an application is successful and a member entered onto the Register, then there will be a further fee of 400 French Francs payable by the member for each subsequent year that they wish to remain on the Register. As you well understand, given the non-profit nature of our Association, these fees are necessary to assist us in defraying the expenses that we incur in maintaining the Register and in publishing it to interested persons.

C) Application Form

The methodology that we are using in the application process is to work with WIPO/OMPI in the following way. Given that we are running a Mediation/ Arbitration Training Workshop with WIPO/OMPI (as described below); it has been agreed that we will use the WIPO/OMPI application form for registration as a Mediator/Arbitrator. Naturally, the WIPO/OMPI application form has been amended in order to specifically seek information relating to the applicant's experience in the wine industry. The application needs to be submitted both to the AIDV and to WIPO/OMPI, the latter of which will assist the AIDV in processing the application. Naturally, any decision as to whether a member is to be accepted for entry onto the AIDV Register is totally within the domain of the AIDV. On the other hand, in lodging an application form in this manner, members can also seek to be registered on the WIPO/OMPI database. I Should explain that one of the factors that encouraged us to work with WIPO/OMPI is to ease the administrative burden on the Board and to streamline our application process.

D) Stage de l'OMPI pour les membres de l'AIDV

Nous avons également prévu un stage de médiation / d'arbitrage. Ce stage sera organisé par l'OMPI au mois d'avril prochain, dans la semaine qui suit Pâques. L'édition 1998 du congrès de l'AIDV se tenant à Bruxelles dans la semaine avant Pâques, cela permettra, particulièrement aux membres non européens, d'assister à la fois au congrès de l'AIDV et au stage de l'OMPI. Les deux événements seront séparés par les fêtes de Pâques. Cela devrait permettre à ces membres extra-européens de visiter l'Europe pendant la période des congés. Pour ce qui est du stage de l'OMPI, il convient de souligner qu'il ne s'agit pas d'une formation sur les questions de propriété intellectuelle ou industrielle. En effet, le stage n'étant destiné qu'aux membres de l'AIDV, nous pensons qu'il sera consacré plus particulièrement au droit du vin. Pour que le stage soit faisable sur le plan économique, il nous faut la présence d'un minimum de 15 membres de l'AIDV; je vous encourage donc à vous y inscrire. J'espère que les formulaires de demande et les chiffrages seront disponibles au courant de l'année, et qu'ils seront diffusés avec les formulaires de demande d'inscription sur la liste des médiateurs / arbitres.

3) EDITION 1998 DU CONGRÈS DE L'AIDV

Les projets pour la tenue du congrès 1998 de l'AIDV sont bien avancés; ce congrès aura lieu à Bruxelles dans la semaine qui commence le lundi 4 avril 1998, en conjonction avec le Mondial du Vin de Bruxelles. Nous pensons que la manifestation durera trois ou quatre jours : elle comportera nos seulement les séminaires, les présentations et les débats habituels, mais également une visite à la foire aux vins, un tour dans la campagne etc. Vous devriez recevoir de plus amples renseignements à cet égard, accompagnés d'une invitation, au début du mois de décembre 1997.

4) L'AIDV SUR INTERNET

Malheureusement, je ne peux pas encore vous en livrer l'adresse, mais sachez que le site Internet de l'AIDV est désormais opérationnel. Pour l'heure, ce site ne présente que des informations sur l'AIDV que la plupart des membres connaissent déjà. Toutefois, à l'avenir, nous y mettrons des informations telles que la charte de médiation / d'arbitrage, des renseignements sur les conférences à venir, et j'espère, des rapports émanant de nos sections régionales. D'ores et déjà, j'invite les personnes ayant des suggestions sur les autres informations ou éléments que nous gagnerions à faire figurer sur notre site Web à me contacter. Nous pensons toutefois que le site proposera une page pour les suggestions et les observations formulées par les membres. Là aussi, je crois que mois de novembre sera un mois à forte teneur en informations, car vous connaîtrez également l'adresse de notre site Internet.

D) WIPO/OMPI Training Course ofr AIDV Members

We have also arranged for a Mediation/Arbitration Training Course to be run by WIPO/OMPI next April in the week immediately after Easter. As the AIDV 1998 Congress is due to be held in Brussels in the week preceding Easter, this will give an opportunity for those non-European members in particular to have the AIDV 1998 Congress and the WIPO Training Course back to back, separated only by Easter, thereby giving them an opportunity to spend time in Europe over a holiday period. Insofar as the WIPO/OMPI Training Course is concerned, it must be stressed that this is not a course that focuses on intellectual or industrial property matters. Indeed, as the course is being put on solely for AIDV members, we expect that it will focus on wine law matters. In order for the course to be cost-efficient, we will need at least 15 AIDV members be involved and I thus encourage our members to register. I hope that the formal application forms together with costings will be able to be sent to our members later this year at the same time as the applications for registration as AIDV Mediators/Arbitrators will be published.

3) 1998 AIDV CONGRESS

Plans are well under way for the holding of the 1998 AIDV Congress due to take place in the week commencing Monday 4 April 1998 in Brussels in conjunction with the Brussels Mondial du Vin (International Wine Fair). We expect that the program will last for three to four days and will incorporate not only the usual seminars, presentations and discussions, but also a visit to the Wine Fair, a tour outside of Brussels and the like. I expect that we will be sending details of the program together with an invitation to our members relating to this 1998 Congress in early December 1997.

4) AIDV ON THE INTERNET

Although I am disappointed that I cannot yet give to you the address, the AIDV now has an Internet Web Site up and running. At this stage, the site merely has information relating to the AIDV with which I am sure that most members will be familiar. However, we expect to be posting on it information such as the Mediaton/Arbitration Charter, information about forthcoming conferenes and, I expect, reports from the various regional Chapters. If any member has suggestions as to further types of information or material that should be published on our Web Site, they should get in contact with me although we expect that the web site will also have a page whereby members can directly lodge their suggestions or make comments. Again, I expect that November will be an information-packed month where we will be publishing our Web Site address.

5) AUTRES QUESTIONS

Je suis heureux d'annoncer que la section Australasie en est désormais à sa " deuxième génération ". Le président fondateur de cette section, M. Bruce DRINKWATER de Southcorp, a démissionné du poste de président de section, qui est désormais occupé par M. Anthony WILLIS. Fondée par M. DRINKWATER, cette section compte aujourd'hui 60 membres. Comme vous pourrez le constater dans le dernier rapport établi par cette section, ses activités très nombreuses témoignent de la force de notre association en Australie. Nous tenons par conséquent à remercier M. DRINKWATER pour la formidable réussite de la section Australasie, qu'il a obtenue au prix d'efforts acharnés et d'un leadership efficace. M. DRINKWATER continue de faire partie de notre conseil d'administration.

6) STATUT D'OBSERVATEUR À L'OIV

Enfin, nous avons bien avancé dans nos discussions avec l'OIV afin que l'AIDV accède au statut d'observateur permanent à l'OIV. Les observateurs peuvent assister aux assemblées générales et aux réunions des experts. Ils ont la latitude de participer aux discussions et d'exprimer leur avis, mais n'ont évidemment pas le droit de vote. Si je peux me permettre de citer M. DUTRUC-ROSSET, Directeur Général de l'OIV dans la récente lettre qu'il m'a adressée :

" En raison de la qualité des activités développées par votre association et de sa spécificité dans le secteur particulier de la vigne et du vin, je me réjouis d'une participation plus directe de votre association en tant qu'observateur. "

Ainsi, notre association participe aux conférences de l'OMPI et va bientôt devenir un observateur permanent à l'OIV. Ce faisant, elle renforce sa présence parmi les professionnels du vin dans le monde entier. J'espère que dans les mois à venir, nos finances nous permettront de soutenir notre essor et d'étendre notre influence par la publication de notre charte de médiation / d'arbitrage et par la collaboration avec la presse mondiale du vin pour médiatiser nos activités auprès du monde du vin et des membres potentiels.

5) OTHER MATTERS

I am pleased to report that the Australian Chapter has now gone onto its " second generation ". The founding President of the Australasian Chapter, Bruce Drinkwater from Southcorp, stood down as President. Anthony Willis has now taken on the role of the Australasian Chapter President. Bruce effectively founded the Australasian Chapter which now has about 60 members.

As you will be able to read in the latest report of the Australasian Chapter, its numerous activities are a real indication of the strength of the Association in Australia. It is thus important to thank Bruce for the superb success that he has made the Australasian Chapter by his untiring work and leadership. Bruce continues to be a member of the Board.

6) OIV OBSERVER STATUS

Finally, discussions are well under way with the OIV in order to have the AIDV granted the status of a permanent observer to the OIV. Observers are invited to attend General Assemblies and relevant Meetings of Experts. Whilst they have the right to take part in discussions and give their views, they obviously do not have a right to vote. If I may take the liberty of quoting Monsieur Dutruc-Rosset, the Director General of the OIV, from his recent letter to me :

" Because of the quality of the activities developed by our Association, and its specificity in the particular sector of the vine and wine, I welcome, a more direct participation of your Association in the capacity of observer "

Thus, given our Association is now participating at WIPO/OMPI Conferences and looks like becoming a permanent observer at the OIV, we are clearly taking a much higher profile in the international world of wine. I hope that our finances will allow us, in the ensuing months, to take an even higher profile by virtue of publicising our Mediation/Arbitration Charter and working with the international wine press to publicise our activities to the wine world and potential members.